



AVIS

Au sujet de la prolongation de validité des certificats de qualification et de classification des entreprises et laboratoires de BTP et d'agrément des Bureaux d'Etudes

Il est porté à la connaissance des maîtres d'ouvrage que les listes des Entreprises, Laboratoires de BTP et Bureaux d'Etudes concernés par la prolongation de validité de leurs certificats d'une période de 6 mois sont insérés au niveau de la plateforme du Ministère dédiée à ce sujet et les commissions d'appels d'offres peuvent vérifier la prolongation de la validité des certificats expirés et déposés par les concurrents via les pages WEB ci-après :

Entreprises BTP :

<http://www.equipement.gov.ma/Ingenierie/Systemes-regissant-la-Profession/Pages/Qualification-et-classification-des-Entreprises-BTP.aspx>

Laboratoires BTP :

<http://www.equipement.gov.ma/Ingenierie/Systemes-regissant-la-Profession/Pages/Qualification-et-Classification-des-Laboratoires-de-BTP.aspx>

Bureaux d'Etudes :

<http://www.equipement.gov.ma/Ingenierie/Systemes-regissant-la-Profession/Pages/Agrement-des-Bureaux-d-Etudes.aspx>

Le Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec La Profession

Signé : **Abdelilah TSMAILI**

